

## ASSOCIU DI CACCIA « U LEVRU » - QUENZA

EXTRAITS de l'AG du 12/08/2022 (règlement à connaître par chaque chasseur)

	<u>Ouverture</u>	<u>Fermeture</u>
Perdrix et caille	<b>Ouverture reportée au Samedi 1 octobre 2022</b> (PMA perdreaux fixé à 2 oiseaux par jour/chasseur NB: 3 jours de chasse autorisés par semaine: samedi, dimanche et mercredi	<b>Dimanche 27 novembre 2022</b>
Lièvre	En raison des nombreux lâchers effectués depuis 2018 et qui se poursuivront en 2022, la chasse aux lièvres reste interdite jusqu'en septembre 2023.	
Tourterelle des bois ou turque	<b>Chasse interdite</b>	
Bécasse	<b>Dimanche 4 septembre 2022</b> (PMA bécasse fixé à 3 oiseaux par jour/chasseur)	<b>lundi 20 février 2023</b>
Grive et Merle noir	<b>Dimanche 4 septembre 2022</b>	<b>Lundi 20 février 2023</b>
Pigeon et autres colombidés	<b>Ouverture reportée au Mardi 1 novembre 2022</b>	<b>Lundi 20 février 2023</b>
Sanglier	<b>Lundi 15 août 2022</b>	<b>Mardi 28 février 2023</b>

### Rappel Informations Importantes

Le prix des cartes reste inchangé: 25, 35 ou 70 euros;

- Chasse sur le plateau du Cuscionu: **Arrêt obligatoire** véhicules structure Bucchi Nera;
- Circulation des véhicules à moteur très réglementée sur le plateau du Cuscionu. S'adresser à la mairie de Quenza;
- La carte de sociétaire, le carnet de battue et le gilet fluo sont **obligatoires**;
- L'utilisation de la chevrotine est autorisée en battues collectives d'au moins **7 participants**, avec un responsable de battue.
- La pose de panneaux « chasse en cours » est obligatoire avant chaque battue.

### PS: la chasse restera fermée les mardis et vendredis jusqu'au 20 février 2023

- La chasse reste interdite dans la réserve de chasse approuvée de Menta;
- Partenariat avec la commune de Sorbollano: la carte de sociétaire, **propriétaire-résident** permet de chasser sur le territoire de la commune de Sorbollano et vice-versa;
- **Rappel obligatoire pour tous les adhérents:** la vignette auto adhésive de couleur, vendue avec la carte d'adhérent doit être apposée bien en vue sur le pare prise du véhicule du chasseur;
- L'emploi du collier de repérage (GPS) sur un chien d'arrêt est **totallement interdit** sur l'ensemble du territoire de la société;
- **PS: nouveau carnet de battue**, à signer par tous les chasseurs avant chaque battue
- Une fosse à déchets de gibier (en dur) est fonctionnelle et installée à proximité de la route qui longe la forêt de « Cola »;
- Chaque sociétaire, **propriétaire résident**, a droit à 2 invitations journalières gratuites par saison de chasse (s'adresser au bureau au moins 1 semaine avant la date prévue).
- Reconduction du carnet de prélèvement perdreau + obligation de prélever les ailes (IMPCF)

Fait à Quenza le 12 Août 2022

Le président  
SOCIETE DE CACCIA  
U LEVRU - QUENZA  
Le président :

Le secrétaire

